

COMMUNE de ST-JUST-LA-PENDUE

Réunion du Conseil Municipal

Vendredi 13 Avril 2018

Présents : Guy FABRE – Robert MISSIRE – Vincent GRIVOT – Michel DUCREUX – Colette CHANNELLIERE
Christine PISANI – Catherine BERNARD – Isabelle NOTIN – Yannick MONFRAY – Olivier BURNICHON
Raphaël SUEUR – Franck ANDRE – Anne-Marie CREPET – Nathalie PEGON – Alain BISSAY

Absents excusés : Romain COQUARD – Fabienne MATHELIN – Karine DUMAS

Procuration : Romain COQUARD à Yannick MONFRAY
Fabienne MATHELIN à Guy FABRE
Karine DUMAS à Alain BISSAY

Le conseil municipal, réuni en session ordinaire, a successivement approuvé à l'unanimité :

- le Compte Administratif 2017 et le budget 2018 « Lotissement La Luminière », opération à ce jour entièrement terminée,
- le Compte Administratif 2017 et le budget 2018 de la Zone d'Activités Economiques, aucune opération comptable n'ayant été enregistrée au cours du dernier exercice, ni n'est prévue, à ce jour, en 2018,
- le Compte Administratif 2017 et le budget 2018 du Lotissement Arc-en-Ciel 2, le gros œuvre est aujourd'hui terminé, 3 des 9 lots sont réservés et la commercialisation peut désormais s'engager.

Par ailleurs, l'assemblée municipale a :

- pour la 6^{ème} année consécutive, décidé, par 13 voix contre 5, de ne pas augmenter les taux des taxes locales applicables en 2018, à savoir 16,37 % pour la taxe d'habitation, 13,77 % pour le foncier bâti et 35,57 % pour le foncier non bâti.
M. le Maire précise cependant qu'une augmentation raisonnée semble inéluctable ces prochaines années, en raison d'une part des différentes baisses de ressources notamment en terme de dotations et, d'autre part, pour se donner les moyens de maintenir et de développer les services utiles à la population.
- approuvé la vente d'environ 40 m² à M. Combris au lotissement Arc-en-Ciel 1, cession qui est en fait la régularisation d'une situation existante,
- décidé de fixer au tarif maximum de 15,70 € le m² la taxe locale sur la publicité extérieure,
- émis un avis favorable au renouvellement avec le SIEL de la compétence relative notamment à la maintenance de l'éclairage public,
- confirmé par 12 voix pour, 4 contre et 2 abstentions la réalisation des travaux d'élargissement d'une courbe sur chemin de Métérage,
- sur proposition de 2 commissions, approuvé la proposition de l'entreprise PJA pour la réalisation d'un terrain multisports dans le parc du chalet Merlin,
- émis un avis favorable à la modification, à partir de la prochaine rentrée scolaire, du système d'inscription des élèves qui déjeunent à la cantine scolaire. Les inscriptions devront désormais être mensuelles et non plus quotidiennes.
- émis un avis favorable au changement des menuiseries extérieures du chalet Merlin, sachant que l'association centre social Fernand Merlin participera au financement,
- approuvé le changement du système de support des 2 cloches situées dans le clocher de l'église.

M. le Maire a regretté la nouvelle hausse brutale de 15 % des taux des taxes locales que va imposer la Coplex aux contribuables du territoire intercommunal en 2018.

Conséquence d'une gestion plus que critiquable, de prises successives de nouvelles compétences ayant entraîné des surcoûts non compensés intégralement par les participations des communes ni par la hausse de la DGF intercommunale, cette augmentation est d'autant plus contestable qu'elle fait suite à une première hausse de 29 % il y a 2 ans.

Le conseil municipal s'est retiré après avoir entendu le rapport des Adjointes sur les affaires courantes.